



Maintenant je paye la pension alimentaire, dois-je tout de même me

Par **efijen**, le **09/03/2016** à **17:30**

Bonjour, rn rn Je me permets de vous écrire aujourd'hui en espérant enfin avoir 1 réponse à ma question. rn rn Voilà ma situation: je n'ai pas payé durant plusieurs mois à mon ex compagne la pension alimentaire pour mon enfant. rn J'ai reçu une convocation par la gendarmerie pour le tribunal correctionnel le 27 Avril. rn Mais depuis le 1er Février j'effectue 1 virement automatique sur le compte de mon ex. rn Je peux écrire au juge en lui expliquant que maintenant je paye la pension et cela ne passera pas au tribunal, ou cela ne sert à rien et je dois tout de même me présenter? rn rn Merci beaucoup pour votre réponse.